

Sujet : [INTERNET] Fwd: Consultation publique dossier Sud environnement Saint Dezery

De : Wilfried Parant <wilfried.parant@gmail.com>

Date : 16/01/2024 13:49

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Bonjour, je ne vois pas mon avis sur votre site donc je vous le renvoie. J'espère que ça sera pris en compte.

Cordialement

Début du message transféré :

De: Wilfried Parant <wilfried.parant@gmail.com>

Date: 10 janvier 2024 à 15:09:31 UTC+1

À: pref-environnement@gard.gouv.fr

Objet: Consultation publique dossier Sud environnement Saint Dezery

Bonjour, je souhaite donner mon avis sur la consultation publique de sud environnement à St Dezery.

Je suis complètement pour que cette entreprise continue à travailler sur son site.

Je m'explique:

Premièrement c'est une société qui fait du recyclage et il y en a peu qui le font dans cette spécialité. Je suis fier d'avoir ça dans notre secteur. Nous nous devons de recycler un maximum de choses donc ne mettons pas de bâtons dans les roues à des personnes qui se lancent dans des marchés difficiles.

Deuxièmement, cette société a créé des emplois donc parfait aussi pour nos villages dont le travail ne court pas les rues. Il nous faut aller chercher du travail dans nos villes voisines qui sont à plus de 30km. Continuons à avoir des sociétés dans nos villages, c'est important.

Je ne pense pas que les quelques camions qui passent nuisent nos villages.

Nous avons tout autour de nous de nombreux agriculteurs qui travaillent avec leurs tracteurs la nuit et le jour, je vis en haut de Collorgues et il en passe tous les jours énormément... nous avons même à Collorgues des sociétés avec des poids lourds au centre du village et nous ne faisons pas d'histoire pour ça.

Laissons les gens travailler!

Pour finir j'ai reçu 2 tracts dans ma boîte aux lettres (une il y a quelques mois et une autre aujourd'hui) et ça m'a bien fait comprendre qu'on ne voulait pas de cette entreprise.

C'est pour cette raison que je réponds à la consultation en approuvant cette société dont je vais me servir quand j'en ai besoin.

Cordialement

Mr Parant Wilfrid
1 chemin de foissac

30190 Collorgues

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant SUD ENVIRONNEMENT TERRASSEMENT

De : ROMAIN DUSSAUD <romdus@hotmail.fr>

Date : 16/01/2024 13:48

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

M le préfet,

Agriculteur sur la commune de Saint Dezery et voisin de plusieurs parcelles au centre de tri, je n'ai à ce jour rencontré aucunes nuisances importantes sur mes cultures, la faunes sauvages est toujours présente sangliers renards lièvres ... donc visiblement pas d'impact sur eux non plus.

J'ai pu aussi remarqué une nette diminution des dépôts sauvage(ruines et gravats)dans nos chemins et parcelles.

A terme il y aura sûrement de l'emploi sur une commune qui n'en offre que très peu qui plus est dans un domaine qui n'existe pas à proximité.

Je suis donc favorable à ce que cette société puisse travailler sur la commune.

Veillez agréer, M le préfet, mes sincères salutations.

M Dussaud Romain.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique route de st dézéry

De : <direction@laglaconnerie.fr>

Date : 16/01/2024 14:00

Pour : <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Bonjour,

Habitant à la sortie de Collorgues sur la route de St Dézéry je suis **défavorable** à un tel projet d'implantation d'une entreprise de concassage, je m'interroge même comment cette entreprise a eu une autorisation de s'implanter là ...

Un déboisement massif leur a été nécessaire (autorisation ? de qui ?), de gros mouvement de terrain à coup de tractopelles pour avoir des « plateformes » utilisables en camion, je me trompe peut être mais je crois que cette route est interdite au plus de 3.5 tonnes et si ce n'est le cas il faudrait le faire car je comprends qu'il faille des bus pour assurer le ramassage scolaire mais là on parle d'une trentaine de passage de camion benne tous les jours, soulevant des nuages de poussières qui retombent dans les maisons au bord de cette petite route, imposant à tous les véhicules qu'ils croisent de se ranger (ou ils le peuvent) Beaucoup de famille avec leurs animaux viennent à pied sur cette route car c'est celle qui sort de Collorgues pour aller promener dans les bois et ces camions bennes ne sont pas adaptés à ces petites routes, en tous cas nous avons deux enfants et un chien et si nous devons avoir un jour un souci grave avec ces engins (ce qui arrivera un jour à quelqu'un forcément car entre la vitesse de ces camions chargés et la petitesse de cette route) personne ne pourra dire « on ne savait pas » et le décisionnaire assumera sa décision devant les autorités compétentes.

C'est également une route extrêmement emprunter par les vélos, certes l'hiver c'est 80 % le Week end mais de juin à septembre c'est pratiquement tous les jours et je vous assure que le passage des vélos y est très très important !

Cordialement

Nicolas Tissier

Président

+33 6 07 25 11 39

La Glaçonnerie

175, avenue Joseph Cugnot

ZI de Grézan

30 000 NIMES

LA GLAÇONNERIE



De : fanararoxane@yahoo.fr

Date : 16/01/2024 13:00

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Envoyé de mon iPhone Bonjour, je viens par ce mail vous donner mon avis à l'enquête publique qui concerne la société SET et l'activité qu'elle pratique.

J'emprunte 5 fois par semaine au moins la route de Collorgues à Saint Dezery. En dehors du fait que la largeur de la route ne permet absolument pas le croisement de voitures et de ces camions poids-lourd, il est à relever qu'il roule en plus à vive allure et le passage incessant dégrade considérablement la chaussée, qui reste, rappelons-le des routes rurales.

Une vie allure et des trajets incessants, qui ne permettent pas non plus aux cyclistes ni aux promeneurs, ni même aux automobilistes d'être en sécurité sur la voie publique.

L'implantation à par ailleurs totalement dénaturé le site par des défrichements, comment peut-on dire qu'une activité va dans le sens de l'écologie et par ailleurs procéder à de tels saccages de la nature ?! La vue du site depuis la route de saint dezery est déplorable...

De plus, d'importants exhaussements de sol ont été réalisés. Le niveau naturel du terrain a donc été totalement modifié ce qui est normalement soumis à autorisation d'urbanisme.

Il est amusant de voir des habitants de communes totalement extérieures à celles concernées directement et sans lien avec l'activité donner des avis au projet, le cercle d'amis de ce monsieur a l'air vaste ...

Je m'oppose complètement au projet.